

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.053**

**Modification du
règlement intérieur
des astreintes et
des permanences**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINESRapporteur : **Monsieur CHABERNAUD****MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES**

Par délibération n°473 du 15 décembre 2005, le conseil communautaire a réglementé l'ensemble des astreintes et des permanences réalisées par le personnel de la ComAGA. Par délibération n°199 du 24 mai 2007, ledit règlement a été modifié.

Deux nouvelles modifications sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public.

1. Adaptation de l'astreinte des chauffeurs des déchetteries

Afin de permettre les rotations de caissons sur les quatre déchetteries le samedi, une permanence a été instituée toute l'année. Elle est, en saison « chaude », complétée par une astreinte sur le même créneau, afin de disposer si besoin de deux chauffeurs pour évacuer les bennes, notamment de déchets verts. L'organisation actuelle fixe la saison « chaude » du 15 mars au 14 octobre.

L'expérience de cette année 2007 montre l'inconvénient de fixer une date. En effet, des saturations des déchetteries sont apparues le samedi, après le 15 octobre 2007, provoquant des ruptures de service public (accueil des déchets impossible ou dans des conditions critiques voire dangereuses). De façon temporaire, il a été convenu de prolonger le fonctionnement de l'astreinte jusqu'au 15 décembre 2007.

Afin d'assouplir le système en place, de permettre des ajustements en fonction du climat, et le cas échéant de disposer d'un chauffeur en cas de défaillance de dernière minute de l'agent désigné de permanence, il est proposé de mettre fin à la notion de saison « chaude », et d'instituer cette astreinte toute l'année. Cette disposition assurerait une continuité du service public dans les déchetteries, en cohérence avec la réalité constatée par les usagers.

Je vous propose de modifier l'article 8 du règlement intérieur ainsi qu'il suit :

Service : déchets ménagers

Liste des emplois	Motif de l'astreinte	Organisation
Agent du service valorisation/déchetteries	Les agents d'astreinte peuvent être amenés à intervenir durant tout le temps d'astreinte et notamment : astreinte « samedi » : évacuation et mouvements de rotation des bennes des 4 déchetteries de la ComAGA	Astreinte du vendredi soir 00h00 au samedi soir 00h00.

2/ Mise en place d'une astreinte maîtrise spécifique à la collecte en porte à porte du service déchets ménagers

Il existe aujourd'hui deux activités de collecte sans présence d'encadrement :

- le samedi après-midi, de 14h00 à 23h00,
- le dimanche matin (embauche à 05h00).

En cas de problème de collecte sur ces créneaux, la solution de mobiliser l'astreinte maîtrise « Agents d'encadrement de travaux et d'équipe » (des services Construction patrimoine – Eau potable et assainissement – Déchets ménagers) n'est pas satisfaisante.

En effet, s'il est nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires, de palier une absence exceptionnelle ou de traiter tout autre problème spécifique à la collecte, mettant en jeu les moyens matériels et humains du service, un agent de maîtrise d'un autre service aura des difficultés à répondre à la demande (mobilisation des moyens, organisation, etc.).

Pour cette raison, il est proposé la mise en place d'une astreinte maîtrise spécifique à la collecte en porte à porte du service déchets ménagers.

Je vous propose d'ajouter au règlement intérieur (*à la suite de l'article 7*) le paragraphe supplémentaire suivant :

Service : Déchets Ménagers

Liste des emplois	Motif de l'astreinte	Organisation
Agents d'encadrement de la collecte en porte à porte	Agent intervenant au tant que de besoin auprès du personnel travaillant le samedi après-midi et le dimanche matin. Veille à faire respecter la continuité du service public de collecte. Se déplace si besoin sur site et organise la mobilisation nécessaire des moyens matériels et humains.	Tous les week-ends, du samedi 12h00 au dimanche 24h00. Par commodité, et selon le planning (travail ou pas le samedi pour l'agent de maîtrise d'astreinte), le véhicule d'astreinte peut être pris dès le vendredi soir.

N.B. : Cette mise à jour peut également s'accompagner de nouveaux intitulés dans l'organigramme.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 18 décembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 28 janvier 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur des astreintes et des permanences telles que présentées ci-dessus.

DE PRECISER que ces modifications prendront effet au 1^{er} mars 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 février 2008	<u>Affiché le :</u> 03 mars 2008